

Arrêté n° 879 CM du 14 juin 2023 portant désignation des représentants de la Polynésie française auprès de la Banque SOCREDO

(NOR : DBF23000114AC)

Paru in extenso au journal officiel n°49 N du 20/06/2023 à la page 13118 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 20/09/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixtes locales ;
Vu le code du commerce ;
Vu le code monétaire et financier ;
Vu les statuts de la Banque SOCREDO, et plus particulièrement son article 7 ;
Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'outre-mer en date du 15 février 2007 portant approbation des statuts de la Banque SOCREDO ;
Vu la lettre n° 3900 PR du 24 mai 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 24 mai 2023 ;
Vu l'avis n° 70-2023 CCBF/APF du 2 juin 2023 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 juin 2023,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 1642 CM du 18 septembre 2024*

Est désigné en qualité de représentant de la Polynésie française au sein de la Banque SOCREDO pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- M. Warren DEXTER, ministre.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 1642 CM du 18 septembre 2024*

Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française au sein de la Banque SOCREDO pour siéger au conseil d'administration :

- Anthony Geros, président de l'assemblée de la Polynésie française ;
- Mme Minarii GALENON-TAUPUA, vice-présidente du gouvernement de la Polynésie française ;
- M. Warren DEXTER, ministre ;
- M. Taivini Teai, ministre ;
- M. Claude Periou.

Art. 3

L'arrêté n° 1814 CM du 12 novembre 2020 portant désignation des représentants de la Polynésie française auprès de la Banque SOCREDO est abrogé.

Art. 4

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 juin 2023.

Par le Président de la Polynésie française :
Moetai BROTHERRSON.

Le ministre de l'économie,
du budget et des finances,
Tevaiti-Ariipaea POMARE.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 879 CM du 14 juin 2023](#), JOPF n° 49 N du 20/06/2023 à la page 13118
- [Arrêté n° 1231 CM du 30 juillet 2024](#), JOPF n° 86 N du 06/08/2024 à la page 13054
- [Arrêté n° 1642 CM du 18 septembre 2024](#), JOPF n° 106 N du 20/09/2024 à la page 17232